

ORGANISATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES A PARTIR DU LUNDI 23 SEPTEMBRE.

A partir de 16h45, les enfants qui restent à l'Accueil périscolaire peuvent participer à :

DES ACTIVITES ENCADREES PAR DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES :

- l'activité dure généralement 1 heure. **On ne peut pas partir avant la fin !**
- on s'inscrit pour un cycle de 5 à 7 séances, de vacances à vacances
- Il y a : des jeux autour du hand-ball, basket ball, du tennis de table ; découverte de la danse...Un Club science, un Club Nature et développement durable (à compter de novembre) ; sensibilisation à la culture japonaise et son art martial...

DES ACTIVITES ENCADREES PAR LES ANIMATEURS DE LA VILLE :

- l'activité dure généralement 1 heure, **mais on peut partir quand on veut !**
- le jour même on décide si on participe ou pas.
- Il y a : des enregistrements d'émissions radio, la découverte musicale (amplification, musiques actuelles...), du bricolage, de l'éveil corporel, des activités multimédia, des goûters philos.....

DES ESPACES D'ACTIVITES, INSTALLEES EN PERMANENCE :

- pour des petits temps d'activités simples que chacun utilise comme il le souhaite !
- **IMPORTANT** : on a même le droit de ne rien faire !
- On peut dessiner, lire, faire des jeux de société, jouer seul ou à plusieurs, à l'extérieur ou à l'intérieur...

POURQUOI CES ACTIVITES ?

- Tous les projets correspondent aux objectifs du Projet Educatif Local.
- les activités donnent toutes l'opportunité au jeune chapelain de découvrir, pratiquer et s'impliquer dans des domaines variés, favorisant le développement harmonieux de sa personnalité : Arts et culture- Découverte Corporelle et bien être- Education environnement et développement durable- Découverte scientifique et technique - Information, communication médias- Prévention , santé, alimentation ;

LES INTERVENANTS

Associations : K DANSE + , AMEG, La Chapelaine Tennis de Table, La Chapelaine Hand Ball, La Chapelaine Karaté, Erdre Basket Club, Ecopole : Grain de Pollen, Amis de l'Erdre , Petits Débrouillards ;

Intervenants Ville : animateurs musique et multimédia du service jeunesse, Agent de la Bibliothèque, animateur du service des sports.

COMMENT CA MARCHE ?

- Une fois les enfants inscrits à l'APS, les parents n'ont aucune démarche à effectuer ; c'est le tarif de l'APS qui s'applique.
- avec les animateurs, les enfants choisissent leur activité, et s'inscrivent eux-mêmes.

LA CHAPELLE
SUR ERDRE